



ORDRE DU JOUR

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
VENDREDI 27 MARS 2026
À 20 HEURES**

**Salle du conseil municipal
Mairie Bâtiment B**

Indemnités du Maire, des Adjointes

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Création de commissions et désignation des membres

Désignation des délégués dans les syndicats :
SIDASS, SIDEAU, SIA, SMICTOM, SMEP

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :
ERPD – Conseil d'écoles – Correspondant défense

La Maire de la Commune,

Leslie HALLEUR ECHAROUX.

